



ARCACHON : COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS - JOURS ET HORAIRES 2022

			
Nom du secteur	Principales rues du secteur	Ordures ménagères et déchets recyclables	Déchets de jardin
A1	SICA - av. du Soleil - bd du Firmament - allée Fructidor - av. du Golf- Balde - Leconte de Lisle - Jean Rameau - Toulouse Lautrec- bld du pyla du numéro 1 au 21 et du 2 au 46 - rue des portes du Pyla	lundi de 11h à 18h	Mercredi de 11h à 18h
A1 rues étroites et impasses	allée du Père Ozil-chemin des prés-tremblants-Tannerie-imp Palue- dauphins--imp bvd des crêtes-	lundi de 11h à 18h	de mardi 20h à mercredi 3h
A2	Pereire et Ville d'hiver - Bd de la Teste - Camille Jullian - Charles Peguy - allée de Vénus - allée de la Galaxie - Auriol - Latécoère - bld du pyla du numéro 23 au 63 et du 48 au 88 - Domaine de l'étoile - Bd de la Teste - Daniel RASTEL-Bd de la mer - allée véga, allée du dr Pereira - allée Sirius - allée des chênes	de dimanche 20h à lundi 3h	de mardi 20h à mercredi 3h
A3	Hyper centre Arcachon - Crs Lamarque de Plaisance - Crs Tartas - Bd de la Plage - bd de l'Océan - av. St Arnaud - av. Ste Marie - allée Gaffet	Lundi de 3h30 à 10h30	mercredi de 3h30 à 10h30
A3 -A4-A5 rues étroites et impasses	rue Texeira - imp. Sébastopol - imp. Saint Arnaud - imp. Grassian - rue Bouscaud - rue François de Sourdis - rue Illyricus - rue Neveu - rue Guilhem - rue James - rue Saint Fraçoise d'Assise- Entrepreneurs- T.Lussan (du 2 au 24 et du 1 au 7)- imp Berdoulat (du 05 au 13 et du 04 au 16)- rue Michelet (du 1 au 3 bis et du 02 au 04)- imp Chanzy (du 01 au 07 et du 02 au 10).	Lundi de 3h30 à 10h30	de mardi 20h à mercredi 3h
A4	Ville d'automne - Place de Verdun - rue Nathaniel Johnson - Av. Georges VI - rue de la Dune Pontac - allée des Oiseaux - av. Victoria - Bd Deganne (depuis la Place de Verdun jusqu'à la rue Alfred Dejean) - rue Mendivil - Av.de la République - Place St Ferdinand - rue Aimée Bourdier - rue Georges Duchez - rue Robert Kemp - rue du Cardinal Donnet - rue Alfred Dejean (depuis le bd Deganne jusqu'à l'av. de la République).	de dimanche 20h à lundi 3h	de mardi 20h à mercredi 3h
A4 rues étroites et impasses	Allée Stella - allée des abeilles - imp. Des écureuils - allée des Bécasses (entre Tendel et A.Dejean)- imp. des Jasmins - imp. Sorbier - imp. Des Marronniers -	mardi de 3h30 à 10h30	de mardi 20h à mercredi 3h
A5	Bd Deganne (depuis rue Alfred Dejean) - bd Pierre Loti - bd Mestrezat - av. du Gal Leclerc - Quartier de l'Aiguillon - La Règue Verte - av. de la Libération - allée Des Sorbiers - rue Guynemer - rue St Elme - Bd Chanzy - rue des Mérics - rue Ambroise Lesueur - Quai du Cap. Allègre - rue de la Pêcherie	mardi de 3h30 à 10h30	mercredi de 3h30 à 10h30
A5 rues étroites et impasses	rés. Calante - imp. Bouchet - imp. Michel - imp. Darmusié -	mardi de 3h30 à 10h30	de mardi 20h à mercredi 3h
P2	Bd de la Côte d'Argent - bd de l'Océan (jusqu'à l'av. du Figuier) - Quartier du Moulleau-Louis Garros-	lundi de 3h30 à 10h30	mercredi de 3h30 à 10h30
P2 rues étroites et impasses	Av. de l'Ermitage (du 43 au 67 et du 60 au 90) - rue Henriot - imp de Montault (du 01 au 3 et du 2 au 08) - av. Saint François Xavier (du 1 au 17 et du 2 au 08)- square des Embruns - bd. Du Dr Lalanne (du 01 au 13 et du 2 au 16) - allée risque-tout - av. Saint Dominique (du 12 au 20 et du 27 au 39) -	de dimanche 20h à lundi 3h	de mardi 20h à mercredi 3h